

## 25. La situation concernant l'Iraq

### Vue d'ensemble

De 2012 à 2013, dans le cadre de la situation concernant l'Iraq, le Conseil de sécurité a tenu huit séances, adoptant à cette occasion deux résolutions. Il y a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) sur la situation sur le terrain, les activités de la MANUI et les dispositions prises par l'Iraq et le Koweït pour normaliser leurs relations et régler la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales. D'autre part, le Conseil a prorogé à deux reprises le mandat de la MANUI pour des périodes de 12 mois<sup>863</sup>.

### Séances d'information sur la situation en Iraq et les activités de la MANUI

Le 10 avril 2012, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, dans son exposé, a déclaré que la tenue du sommet de la Ligue des États arabes à Bagdad le 29 mars était un événement historique qui avait marqué le retour de l'Iraq en tant qu'acteur de poids dans la région. Il a salué les mesures qui venaient d'être prises par les Gouvernements iraquien et koweïtien pour améliorer les relations bilatérales. Il a exprimé des préoccupations au sujet de l'impasse politique qu'avaient entraînée les tensions entre les principaux blocs parlementaires ; des relations entre Arabes et Kurdes, en particulier des questions liées aux frontières internes contestées ; de la situation des droits de l'homme ; et de l'effet de contagion que pouvaient avoir sur l'Iraq les violences qui se poursuivaient en République arabe syrienne. Il a également fait un point sur la situation dans le camp Ashraf, indiquant que près de 1 200 résidents avaient été réinstallés dans le camp Hurriya. Le Représentant spécial du Secrétaire général a déclaré qu'après le retrait des forces des États-Unis, le Gouvernement et le peuple iraqiens comptaient plus que jamais sur la MANUI pour les aider à relever les lourds défis auxquels leur pays était confronté, à un moment où les ressources mises à la disposition de la MANUI allaient en s'amenuisant. Il a néanmoins souligné que la MANUI était déterminée à s'acquitter

du mandat d'ensemble qu'elle avait reçu du Conseil dans les domaines de la facilitation politique, de l'appui électoral, des droits de l'homme, de la reconstruction et du développement. Il s'est dit fermement convaincu que l'assistance de l'ONU demeurait essentielle en cette étape critique de l'histoire de l'Iraq<sup>864</sup>.

Le représentant de l'Iraq a présenté sa propre analyse de la situation dans le pays. Il a également demandé instamment au Conseil d'aider le Gouvernement iraquien à transférer du camp Ashraf vers des pays tiers 1 200 membres de l'Organisation des moudjahidin du peuple de la République islamique d'Iran puisque, conformément à la Constitution iraquienne, le Gouvernement iraquien ne pouvait pas les autoriser à rester en Iraq. Enfin, il a rendu compte des progrès accomplis dans les relations bilatérales avec le Koweït, avec, notamment le versement à l'ONU du montant correspondant à sa part des dépenses liées au projet d'entretien de l'abornement de la frontière<sup>865</sup>.

Le 19 juillet 2012, le Représentant spécial du Secrétaire général a déclaré que l'impasse qui se poursuivait en Iraq depuis déjà sept mois entre les blocs politiques continuait d'entraver les progrès dans des domaines essentiels au développement du pays, s'agissant notamment de la recherche d'une solution durable à la question des frontières intérieures contestées ; du programme constitutionnel inachevé ; de l'adoption des textes législatifs fondamentaux en suspens ; et des préparatifs des élections au Conseil provincial prévues pour mars 2013.

Il a demandé qu'il soit procédé d'urgence à la désignation des commissaires devant siéger à la haute commission électorale indépendante. S'agissant des relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït, il a rendu compte des progrès enregistrés dans le projet d'entretien de la frontière. L'ONU, a-t-il dit, prenait des dispositions pour permettre aux travaux d'entretien de commencer avant le 31 octobre. Il a également salué l'adoption par le Conseil des représentants d'une loi ratifiant le Protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. S'agissant du camp Ashraf, où résidaient encore quelque 1 200 personnes, il a fait observer que la participation de la MANUI était strictement humanitaire, visant à faciliter un transfert

<sup>863</sup> Résolutions 2061 (2012) et 2110 (2013). Pour plus d'informations sur la MANUI, voir la section II (Missions politiques et missions de consolidation de la paix) de la dixième partie.

<sup>864</sup> S/PV.6747, p. 2 à 5.

<sup>865</sup> Ibid., p. 6 à 10.

temporaire volontaire des résidents vers le camp Hurriya à titre de première phase de leur réinstallation dans des pays en dehors de l'Iraq. Il a donc exhorté les résidents du camp à coopérer avec les autorités iraqiennes et les pays tiers à s'offrir à accueillir les anciens résidents du camp Ashraf remplissant les conditions requises le plus tôt possible<sup>866</sup>.

Le représentant de l'Iraq a notamment fait le vœu que les avancées obtenues lors de la réunion de la Commission ministérielle conjointe Iraq-Koweït tenue à Bagdad le 29 avril préluderait à la sortie de l'Iraq du régime relevant des dispositions du Chapitre VII. Il a réaffirmé que son pays souhaitait voir le mandat de la MANUI prorogé pour une période de 12 mois<sup>867</sup> et déclaré que la Mission s'avérait plus que jamais nécessaire<sup>868</sup>.

Le 29 novembre 2012, le Représentant spécial du Secrétaire général a informé le Conseil qu'en dépit des progrès que l'Iraq avait accomplis en 2012, deux facteurs restaient particulièrement préoccupants : premièrement, les relations tendues entre les dirigeants politiques iraqiens, qui avaient entraîné une impasse politique et un face-à-face militaire, des extrémistes se servant des désaccords politiques qui opposaient les dirigeants pour déclencher des violences et des tensions sectaires ou ethniques en Iraq, et, deuxièmement, l'évolution de la situation dans la région, et en particulier les retombées de la situation en République arabe syrienne, et notamment ses répercussions humanitaires sur l'Iraq. Le Représentant spécial a également rendu compte des activités de la MANUI, notamment son travail de facilitation du dialogue politique et le concours qu'elle avait apporté en vue des élections au Conseil provincial tenues dans le gouvernorat le 20 avril 2013 et des élections législatives prévues pour 2014<sup>869</sup>.

Le représentant de l'Iraq a informé le Conseil sur la situation politique, sociale, économique et énergétique, les conditions de sécurité, ainsi que les relations entre son pays, le Koweït et l'Arabie saoudite. S'agissant de l'évolution de la situation des résidents du camp Nouvel Iraq, connu précédemment sous le nom de camp Ashraf, il a expliqué qu'il restait environ 200 résidents, après le transfert dans le calme de plus de 3 000 résidents vers le camp Hurriya<sup>870</sup>.

---

<sup>866</sup> S/PV.6811, p. 2 à 5.

<sup>867</sup> S/2012/520, annexe.

<sup>868</sup> S/PV.6811, p. 10.

<sup>869</sup> S/PV.6875, p. 2 à 6.

<sup>870</sup> Ibid., p. 6 à 10.

Le 21 mars 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général a exprimé sa préoccupation quant au risque de propagation de la violence à partir de la République arabe syrienne, ce qui contribuerait aux problèmes que connaissait l'Iraq sur le plan politique et en matière de sécurité. Des personnes avaient manifesté dans les provinces occidentales de l'Iraq pour exprimer leurs revendications sur le plan des droits de l'homme et de l'accès aux services de base, et le Gouvernement iraqien avait pris un certain nombre d'initiatives pour répondre à ces revendications. La MANUI avait offert ses bons offices, en acteur impartial, tout en dénonçant le recours aux discours sectaires. Le Représentant spécial a également évoqué les relations malaisées entre le Gouvernement central et le Gouvernement régional du Kurdistan et les préparatifs des élections aux conseils des gouvernorats prévues en avril. Il a pressé les autorités de mener à bien le travail prévu afin d'enlever avant le 31 mars les obstacles présents le long de la frontière pour que le projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière puisse être achevé, et à accepter que les fonds mis de côté par l'ONU pour l'indemnisation des fermiers iraqiens, en application de la résolution 899 (1994) du Conseil de sécurité, lui soient transférés. Condamnant l'attaque menée le 9 février contre le camp Hurriya, le Représentant spécial du Secrétaire général a salué la décision du Gouvernement albanais d'accueillir 210 résidents et fait savoir qu'il restait 100 résidents dans le camp Ashraf qui refusaient d'être transférés au camp Hurriya tant que les négociations sur la question de leurs biens n'auraient pas abouti<sup>871</sup>.

Le représentant de l'Iraq a dit que son pays était en pleine impasse politique et que les manifestations se poursuivaient dans plusieurs villes pour faire valoir certaines revendications, légitimes mais aussi infondées. Des efforts avaient été faits pour répondre à ces revendications. Toutefois, les manifestants avaient été infiltrés par certains groupes extrémistes et terroristes cherchant à attiser les tensions sectaires et à déclencher une guerre civile. Le représentant de l'Iraq a également donné des précisions sur l'action menée par son gouvernement dans différents domaines, notamment pour continuer de développer ses relations avec l'État du Koweït en particulier. Il a annoncé qu'une équipe technique conjointe travaillait au projet d'entretien des bornes frontières et qu'elle aurait terminé sa tâche à la fin du mois, ce qui permettrait à l'Iraq de ne plus être assujéti au régime mis en place au titre du Chapitre VII. Il a insisté sur le fait que l'Iraq d'aujourd'hui était différent de l'Iraq d'avant

---

<sup>871</sup> S/PV.6937, p. 2 à 4.

2003 et qu'il devait retrouver le statut dont il bénéficiait avant 1990<sup>872</sup>.

Le 16 juillet 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général s'est déclaré extrêmement préoccupé par les faits qui venaient de survenir en Iraq. Il a signalé que les quatre mois précédents avaient compté parmi les plus sanglants que l'Iraq ait connus depuis cinq ans, près de 3 000 personnes ayant été tuées, et plus de 7 000 autres blessées, et qu'ils avaient été marqués par le regain d'activité d'un certain nombre de groupes armés, y compris les groupes affiliés à Al-Qaida. Au nombre des faits positifs, il a cité les élections aux conseils de gouvernorat tenues le 20 avril dans 12 provinces et le 20 juin dans les provinces d'Anbar et de Ninive, premières élections que les Iraquiens aient réussi à organiser entièrement seuls, et le fait que les relations arabo-kurdes étaient de nouveau en train de s'améliorer. Il a également salué la décision d'organiser des élections législatives et provinciales dans la région du Kurdistan le 21 septembre. Il a félicité les Gouvernements iraquien et koweïtien de leur détermination de mener à bien les mesures qui s'imposaient pour mener à bonne fin la mise en œuvre des résolutions 833 (1993) et 899 (1994) et déclaré que la MANUI était impatiente de mettre en œuvre la résolution 2107 (2013), qui transférait à la Mission les obligations relatives aux nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi qu'aux biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales<sup>873</sup>. Il a déclaré que la violence en Iraq ne pouvait être dissociée de la guerre civile en République arabe syrienne, que les champs de bataille des deux pays étaient en train de se rejoindre, certains groupes armés iraquiens se montrant de plus en plus actifs en Syrie. S'agissant du camp Ashraf, il a déclaré que la quasi-totalité des résidents du camp avaient été réinstallés au camp Hurriya, mais qu'il restait à réinstaller dans des États tiers encore 90 % des personnes qui résidaient dans ce dernier<sup>874</sup>.

Le représentant de l'Iraq a déclaré que ce dernier appuyait la prorogation du mandat de la MANUI pour une année supplémentaire, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il a indiqué que les efforts déployés par les Gouvernements iraquien et koweïtien avaient permis de régler les questions en suspens, ce qui s'était traduit par l'adoption de la résolution 2107 (2013). Il a estimé que le bon déroulement des élections aux conseils de

gouvernorat de 14 des provinces du pays permettait d'espérer un bon déroulement des élections législatives prévues au premier semestre de 2014, et que le pays franchirait ainsi un nouveau pas dans le processus démocratique<sup>875</sup>.

### **Prorogation du mandat de la MANUI**

Par la résolution 2061 (2012) du 25 juillet 2012, le Conseil, soulignant que toutes les communautés iraqiennes devaient participer au processus politique et à un dialogue politique ouvert à tous, veiller à la stabilité et mettre au point une solution juste et équitable pour les frontières intérieures contestées du pays, et œuvrer à l'unité nationale, a prorogé le mandat de la MANUI pour une période de douze mois et décidé que le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et la MANUI continueraient d'exercer le mandat énoncé dans la résolution 2001 (2011).

Par sa résolution 2110 (2013) du 24 juillet 2013, le Conseil, reconnaissant que la situation en Iraq était désormais sensiblement différente de ce qu'elle était au moment de l'adoption de la résolution 661 (1990) du 6 août 1990, et que, en outre, il importait que ce pays retrouve la stature internationale qui était la sienne avant l'adoption de ladite résolution, a décidé de proroger le mandat de la MANUI jusqu'au 31 juillet 2014, et décidé également que le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et la MANUI continueraient d'exercer le mandat énoncé dans la résolution 2061 (2012), en rappelant les dispositions de la résolution 2107 (2013)<sup>876</sup>.

### **Séance d'information sur la situation concernant l'Iraq et la recherche des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales**

Le 25 novembre 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq a rendu compte de la dégradation des conditions de sécurité dans le pays, aggravée par une impasse politique et caractérisée par les actes de violence que perpétraient des groupes terroristes ciblant des civils dans le but d'inciter à la haine confessionnelle. Il a également abordé les questions en suspens entre le Gouvernement central et le Gouvernement régional du Kurdistan, y compris la répartition des recettes et les crédits budgétaires, ainsi

<sup>872</sup> Ibid., p. 6 à 11.

<sup>873</sup> Pour plus d'informations, voir la section 24 (La situation entre l'Iraq et le Koweït) de la première partie.

<sup>874</sup> S/PV.7002, p. 2 à 7.

<sup>875</sup> Ibid., p. 8.

<sup>876</sup> Pour plus d'informations sur la résolution 2107 (2013), voir la section 24 (La situation entre l'Iraq et le Koweït) de la première partie.

que les dispositifs de sécurité dans les zones contestées. Il a mis en exergue un certain nombre de faits positifs sur le plan politique, dont l'adoption de la nouvelle loi électorale, le choix du 30 avril 2014 comme date des élections législatives nationales, la convocation de la Conférence nationale pour la paix sociale, avec la signature d'un code national de l'honneur, dans lequel de nombreux responsables politiques et religieux, des chefs tribaux et des responsables de la société civile irakiens se sont engagés à respecter l'unité de l'Iraq et de son peuple. Il a signalé que, pour la première fois depuis 1990, les compagnies aériennes irakiennes et koweïtiennes avaient en février repris les vols entre l'Iraq et le Koweït. Il a également abordé les questions de l'état de droit et des droits de l'homme, des problématiques socioéconomiques et de développement, des incidences humanitaires du conflit syrien et des anciens résidents du camp Ashraf, qui avait été officiellement fermé le 11 septembre. Concernant la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, dont les archives nationales, il a

estimé qu'il était décevant que très peu d'indices existent permettant de retrouver la trace de ces archives nationales, et réitéré que la question des personnes disparues restait une importante priorité<sup>877</sup>.

Le représentant de l'Iraq a réaffirmé que son pays avait à cœur de résoudre tous les problèmes qui subsistaient dans le cadre du processus de réconciliation nationale. Il a mis en exergue les préparatifs auxquels procédait la Haute Commission électorale indépendante pour les élections législatives nationales du 30 avril 2014, et exprimé sa gratitude à la MANUI pour l'appui apporté au processus électoral et les conseils prodigués. Évoquant l'incidence du conflit syrien sur la fréquence des attentats terroristes en Iraq, il a demandé au Conseil de sécurité de considérer ces actes terroristes comme des crimes contre l'humanité, et d'en traduire en justice les auteurs ainsi que ceux qui les soutenaient<sup>878</sup>.

---

<sup>877</sup> S/PV.7068, p. 2 à 6.

<sup>878</sup> Ibid., p. 6 à 8.

## Séances : la situation concernant l'Iraq

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.6747 10 avril 2012	Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2001 (2011) (S/2012/185)		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	Tous les invités	
S/PV.6811 19 juillet 2012	Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2001 (2011) (S/2012/535)		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq	Tous les invités	
S/PV.6815 25 juillet 2012	Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2001 (2011) (S/2012/535)	Projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique (S/2012/570)  Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, concernant la prorogation du mandat de la MANUI (S/2012/520)	Iraq			Résolution 2061 (2012) 15-0-0
S/PV.6875 29 novembre 2012	Premier rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2061 (2012) (S/2012/848)		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq	Tous les invités	
S/PV.6937 21 mars 2013	Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2061 (2012) (S/2013/154)		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq	Tous les invités	

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.7002 16 juillet 2013	Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2061 (2012) (S/2013/408)		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq	Tous les invités	
S/PV.7008 24 juillet 2013	Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2061 (2012) (S/2013/408)	Projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique (S/2013/434)	Iraq			Résolution 2110 (2013) 15-0-0
S/PV.7068 25 novembre 2013	Premier rapport du Secrétaire général soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) (S/2013/654) ; Premier rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013) (S/2013/661)		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq	Tous les invités	